## REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES INTERIEURES DECRET Nº 69 21 /PR/MIS du 7. Février 1969

E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT, CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES.

Ampliations:	
Original	1
JORD	1
PR/SGG	10
MIS/DAI	8
MFPRAT-MFAE	2
MJL-ISA-CF-DI	- 4
Trésor- DB	2
DP	2
DGAJL	2
CS	6
S	5
SGM	10
DCCT - DN	2
SGPRAIS	2
Dtion STAT.	2
Dtion PLAN	2
Préfecture	1
S/Préfecture	1
	10

Intéressé

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;

VU le Décret N°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;

VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU le Décret Nº 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;

VU la Loi Nº65-20 du 23 Juin 1964, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;

VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;

VU la Lettre n°4/03 du 14 Janvier 1969 du Préfet du Département du ZOU;

## DECRETE:

ARTICLE 1er. - M. Norbert AHOSSI, Adjoint Administratif Principal de Classe Exceptionnelle en service à la Sous-Préfecture d'ABOMEY, est nommé Adjoint au Sous-Préfet d'ABOMEY.

ARTICIE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République, Chef du Gouvernement, Chargé des Affaires Intérieures,

Le Ministre de. l'Economie et des

Stanislas Yédomon KPOGNON

Fait à COTONOU, le 7 Février 1969

Emile-Derlin ZINSOU.